



Communiqué de Presse

EURASIA GROUPE

Société anonyme au capital de 8.094 882,81
Siège social 6, rue Emile Reynaud 75019 PARIS
RCS Paris 391 683 240

ASSIGNATION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DÉLIVRÉE PAR UN CRÉANCIER

EURASIA GROUPE conteste fermement la demande

Paris, le 17 septembre 2026

EURASIA GROUPE (la « Société ») informe le marché que la société de droit luxembourgeois OPUS – CHARTERED ISSUANCES S.A. (« OPUS ») lui a fait délivrer, par acte de commissaire de justice du 13 avril 2026, une assignation devant le Tribunal des activités économiques de Paris aux fins d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et, à titre subsidiaire, de liquidation judiciaire.

Origine du litige

OPUS n'est pas cocontractante de la Société. Elle se prévaut d'un nantissement consenti à son profit par la société ANDAMERA CORP SAS (« ANDAMERA ») sur les créances de loyers détenues par cette dernière sur la Société au titre de contrats de location de matériels industriels conclus en 2021, nantissement notifié à la Société le 4 décembre 2024. OPUS évalue sa créance à 3.115.948 euros.

La dette de la Société envers ANDAMERA a fait l'objet, le 12 juin 2025, dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte à la demande de la Société, d'un protocole transactionnel prévoyant un échéancier de règlement et le versement des sommes sur un compte séquestre, avec instruction de reverser en priorité les fonds à OPUS. La Société a exécuté cet échéancier jusqu'en octobre 2025. OPUS ayant mis fin à la convention de séquestre le 3 novembre 2025, tandis qu'ANDAMERA et OPUS réclamaient chacune le paiement à leur profit, la Société a suspendu ses règlements afin de ne pas s'exposer à un double paiement.

OPUS a par ailleurs engagé, le 5 janvier 2026, devant le même Tribunal, une action au fond en paiement portant sur la même créance, qui demeure pendante.

Position de la Société

La Société conteste fermement la demande d'OPUS et a fait valoir devant le Tribunal, notamment :

- que la créance invoquée, contestée dans son principe et son montant et soumise au juge du fond, ne présente pas le caractère certain, liquide et exigible requis ;
- qu'elle ne se trouve pas en état de cessation des paiements au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce, l'interruption des paiements résultant exclusivement de l'incertitude créée quant au bénéficiaire des sommes ;
- que l'accord de conciliation constaté par ordonnance du Président du Tribunal des activités économiques de Paris du 30 mai 2025 demeure en cours d'exécution, de même que le programme de cessions d'actifs qu'il prévoit.

La Société a en outre sollicité la condamnation d'OPUS à des dommages et intérêts pour procédure abusive.

Calendrier et suites

L'examen de la demande a été renvoyé à l'audience du 28 octobre 2026. Des discussions sont en cours entre les parties en vue de sécuriser le règlement des sommes dues au titre du protocole dans un cadre



Communiqué de Presse

garantissant leur caractère libératoire, notamment par voie de séquestre. Aucune assurance ne peut être donnée à ce stade quant à leur issue.

Par ailleurs, la Société a contesté devant le juge de l'exécution des mesures de saisie pratiquées par ANDAMERA ; cette instance a été renvoyée au 18 novembre 2026.

À la date du présent communiqué, aucune procédure collective n'a été ouverte à l'égard de la Société, qui poursuit normalement son activité. La Société tiendra le marché informé de toute évolution significative de ce dossier.

A propos d'EURASIA GROUPE

Fondé en 1993 et coté sur le compartiment Growth d'Euronext Paris, EURASIA GROUPE est un opérateur immobilier foncier dont le patrimoine brut expertisé s'élève à 222 M€ au 31 décembre 2024. La société gère un parc locatif de 374 000 m² répartis sur 33 sites en Île-de-France, principalement sur la couronne Nord de Paris (Aubervilliers, La Courneuve, Stains), composé d'entrepôts logistiques, de bureaux et de commerces.

Son projet phare est la transformation de la Tour de la Villette en un ensemble hôtelier de plus de 1 000 chambres sur 43 000 m², qui constitue un axe stratégique majeur de développement du Groupe.

Dans le cadre de son programme de désendettement, le Groupe a conclu en mai 2025 un accord de conciliation avec l'ensemble de ses créanciers financiers, permettant de sécuriser la continuité d'exploitation et de planifier un programme ordonné de cessions d'actifs d'ici le 31 décembre 2027.

Contacts : Hsueh Sheng WANG – Président – T : +33 1 48 39 21 61 – wang@eurasiagroupe.com
Philippe ANDRE – Relation Actionnaires Philippe@eurasiagroupe.com

Site internet : www.eurasiagroupe.com/

Informations investisseurs : www.eurasiagroupe.com/financial-information/20161216130